

## ENVIRONNEMENT. Quatre lauréats pour le concours des prairies fleuries

Depuis 2010, ce concours national, aujourd'hui dénommé « concours agricole des pratiques agro-écologiques : prairies et parcours », récompense les exploitations agricoles dont la parcelle présente le meilleur équilibre agri-écologique.

Depuis deux ans, la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire et l'association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf (ADBVB) organise une présélection sur les prairies du Marais Breton salé.

Cette année, quatre éleveurs de Bouin et Villeneuve en Retz et dont les prairies se situent en marais salé, ont donc présenté leur candidature : Christian Francheveau, Rémy Bonnin et Stan-



Les trois éleveurs candidats de Bouin en compagnie des membres du jury.

ley Potier, pour la commune de Bouin et Eric Picot de Villeneuve en Retz.

### Préserver la biodiversité des herbages naturels

Les prairies de ces quatre éleveurs ont donc été scrutées à la loupe ce mardi 22 mai par un jury d'experts : Jean Le bail, botaniste au conservatoire botanique national de Brest ; Michel Louviot, apiculteur à Saint-Philbert de Grandlieu ; J.L. Gayet, agronome à la Chambre d'Agriculture ; Gérard Pajot, président du jury, et ancien agriculteur, accompagnés de Marie-France Léculte, présidente du comité de pilotage Natura 2000, Julie Ayceger, animatrice Natura 2000 et Emilie Granger, conseillère agro-environnement à la Chambre d'Agriculture de Vendée.

Parmi les quatre candidats, un seul sera sélectionné à l'automne prochain afin de participer au concours national qui se déroulera au salon de l'agriculture 2019 à Paris : celui dont la parcelle présente la plus grande diversité d'espèces florales et de plantes sauvages (graminées, trèfles et même chardons) pour les valeurs apicoles, ainsi qu'un réel intérêt fourrager, tout en favorisant le meilleur équilibre entre valeur agronomique et valeur écologique. « Ce concours permet de communiquer sur l'importance des prairies naturelles pour l'élevage et les territoires. Il crée du dialogue entre acteurs des territoires et montre que valeur agronomique et préservation de la biodiversité des herbages naturels peuvent aller de pair » souligne Marie-France Léculte.